

Manifeste pour

**une utilisation
responsable
de l'Intelligence
Artificielle
dans les sociétés
de conseil**



***Engagements des
sociétés d'études***

Engagements des sociétés d'études pour une utilisation responsable de l'Intelligence Artificielle

- 1.

Renforcement de l'expertise humaine augmentée

Engagements concrets : Intégrer les outils d'IA pertinents pour automatiser les tâches répétitives des différentes étapes de réalisation d'une étude, et favoriser la collaboration via le travail augmenté.

Impact : grâce à l'accélération de la production et à l'automatisation maîtrisée des tâches répétitives rendues possibles par les SIA¹ (systèmes d'intelligence artificielle), l'expertise humaine augmentée permet aux professionnels des études de se concentrer sur leur valeur ajoutée pour les clients : capacité à transformer la data en insights, innovation, créativité, expertise et soft skills.

- 2.

Sensibilisation et formation des collaborateurs

Engagements concrets : former continuellement les collaborateurs en charge du développement, du fonctionnement et de l'utilisation de l'IA aux aspects techniques, éthiques, environnementaux et légaux en incluant les questions sur la provenance et véracité des données d'apprentissage et les possibilités d'hybridation des données pour enrichir les insights ; encadrer les moins expérimentés dans l'usage de l'IA (compréhension du fonctionnement du SIA utilisé, principes algorithmiques, risques et biais potentiels pour les études, impact environnemental), et sensibiliser les équipes sur les risques d'une dépendance excessive aux outils automatisés (baisse de l'apprentissage, atténuation des compétences...).

Impact : les collaborateurs respectent les règles précises de l'entreprise en matière de SIA autorisés, de contrôle et supervision des résultats produits par l'IA, de protection des données et d'alerte en cas de suspicion de données inappropriées ou d'usage interdit ou dangereux.

- 3.

Supervision humaine systématique

Engagements concrets : mettre en place une supervision humaine systématique lorsque des SIA sont utilisés pour la préparation d'une enquête (création du questionnaire/guide d'entretien, traduction), la collecte des données (chatbot, agent IA...), l'analyse des données (codification, transcription, traitement, modélisation) ou la restitution (préparation des graphiques/visuels, commentaires et interprétation) ; confier cette supervision à des collaborateurs dont l'expertise et le sens critique permettent d'apprécier la pertinence des résultats et de les améliorer.

Impact : les SIA, qui permettent d'optimiser la productivité et la valeur ajoutée des professionnels des études, demeurent sous le contrôle opérationnel des collaborateurs expérimentés.



1. Le Règlement européen sur l'intelligence artificielle adopté le 21 mai 2024 définit les SIA de la façon suivante. Un SIA est un logiciel développé au moyen d'une ou de plusieurs des techniques suivantes :

- approches d'apprentissage automatique, y compris d'apprentissage supervisé, d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage par renforcement, utilisant une grande variété de méthodes, y compris l'apprentissage profond ;*
- approches fondées sur la logique et les connaissances, y compris la représentation des connaissances, la programmation inductive (logique), les bases de connaissances, les moteurs d'inférence et de déduction, le raisonnement (symbolique) et les systèmes experts ;*
- approches statistiques, estimation bayésienne, méthodes de recherche et d'optimisation.*

Un SIA peut générer des résultats sur la base d'instructions définies par l'humain.

- 4.

Usage éclairé et raisonné de l'IA

Engagements concrets : juger de l'opportunité des projets d'IA au regard de leur impact social et environnemental.

Impact : les solutions technologiques efficaces humainement et écologiquement sont retenues.

- 5.

Maîtrise de la sécurité et la confidentialité

Engagements concrets : évaluer les risques pour la sécurité et la confidentialité des données des SIA utilisés, qu'il s'agisse d'outils du marché ou d'outils créés pour la société d'études, vérifier leur conformité à la réglementation européenne (RGPD, AI Act, propriété intellectuelle) et aux recommandations des autorités nationales et européennes ; mettre en place un système de gouvernance des données à la fois des clients et des participants aux études (précisant notamment les procédures de nettoyage, agrégation, anonymisation et destruction des données) pour proscrire en particulier toute réutilisation non autorisée des données par les SIA pour d'autres utilisateurs.

Impact : la sécurité et la confidentialité des données des participants aux études comme des clients est garantie par des solutions techniques efficaces, interopérables, robustes et fiables.



- 6.

Usage éthique, transparent et responsable des SIA

Engagements concrets : informer au préalable les participants aux études en cas d'interaction avec un chatbot ou agent IA, obtenir un consentement éclairé en cas de recours à des outils de reconnaissance des émotions ou tout autre SIA sur données biométriques ; respecter les conditions d'utilisation des SIA tiers autorisés sur le marché européen, développer des SIA avec des modèles de tests pour s'assurer des résultats obtenus et minimiser la portée des biais ; informer les clients si possible dès la proposition d'étude des choix d'utilisation de SIA dans la collecte et l'analyse des données (notamment en cas de fusion/imputation de données et données synthétiques) et la restitution des résultats (en particulier pour générer des commentaires et interprétations), fournir aux clients les réponses aux questions Esomar pour aider les acheteurs de services basés sur l'IA (liste des questions clés sur l'IA dans les études) selon leur pertinence pour l'étude (par exemple origine et qualité des données d'apprentissage, limites et biais discriminatoires des modèles, vérification et validation des résultats) ; respecter les obligations réglementaires et appliquer les meilleurs standards professionnels en cas de création ou utilisation de données synthétiques.

Impact : l'utilisation éthique de l'IA et la transparence sur son rôle et sa portée renforcent la confiance des participants aux études et des clients.

- 7.

SIA à l'Impact environnemental maîtrisé

Engagements concrets : favoriser des SIA économes en énergie, notamment pour générer des images, évaluer la consommation énergétique des SIA créés ; soutenir les meilleures pratiques de frugalité et d'écoconception des projets intégrant l'IA.

Impact : les technologies d'IA pouvant avoir un coût énergétique important, la prise en compte en amont de l'écoconception permet de maîtriser leur impact environnemental.

A propos

Ce document reprend les grands principes et engagements du Manifeste pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle de Syntec Conseil et précise leur application au métier des études.

